



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

6060^e séance

Mercredi 31 décembre 2008, à 18 h 40
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jurica	(Croatie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M ^{me} Detaille
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Zhang Yesui
	Costa Rica	M. Urbina
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Terzi di Sant'Agata
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 31 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/842)

Lettre datée du 31 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/843)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 18 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 31 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/842)

Lettre datée du 31 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/843)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Égypte et d'Israël des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Shalev (Israël) prend place à la table du Conseil; M. Abdelaziz (Égypte) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 31 décembre 2008 de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée sous la cote S/2008/844, et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le mercredi 31 décembre 2008 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la séance, conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne une lettre datée du 31 décembre 2008 dans laquelle elle demande que l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Yahya Mahmassani, soit invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Yahya Mahmassani.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mahmassani à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit en réponse aux demandes faites dans deux lettres datées du 31 décembre 2008, respectivement du Représentant permanent de la République arabe d'Égypte et du Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne, qui seront publiées sous les cotes S/2008/842 et S/2008/843.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur une lettre datée du 31 décembre 2008 du Représentant permanent de la France, transmettant une déclaration de l'Union européenne sur la situation au Moyen-Orient, qui sera publiée sous la cote S/2008/841.

Je salue la présence parmi nous de S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général : La crise tragique qui afflige Gaza et le sud d'Israël en est aujourd'hui à son cinquième jour.

La population civile, le tissu social de Gaza, l'avenir du processus de paix, la stabilité de la région et la bonne volonté des peuples du monde entier, tout ceci est pris au piège de l'irresponsabilité manifestée par les tirs aveugles de roquettes lancées par les militants du Hamas et la réponse disproportionnée de l'opération militaire israélienne actuelle. La poursuite du conflit ou l'escalade de la violence à une nouvelle phase de violence meurtrière feront peser de nouvelles menaces.

Je suis extrêmement perturbé par le fait que l'appel lancé par le Conseil il y a près de quatre jours à la cessation de la violence n'ait pas été entendu. Je tiens à souligner dans les termes les plus vifs l'appel lancé par le monde en faveur d'un cessez-le-feu immédiat qui soit pleinement respecté par toutes les parties. Cela doit se faire maintenant. Les parties doivent s'éloigner du précipice. Toute cette violence doit cesser.

Du fait de la crise et de la violence, la situation dans laquelle se trouvent 1,5 million de personnes à Gaza est pratiquement terrifiante. Les habitants de Gaza vivent sous le feu de bombardements nourris, qui visent les installations du Hamas, les passages souterrains clandestins et d'autres infrastructures du Hamas, ainsi que l'ancien système de sécurité de l'Autorité palestinienne, des bâtiments gouvernementaux, des résidences, des mosquées et des commerces. Plus de 300 personnes sont mortes, dont 60 femmes et enfants au moins. Plus de 800 autres sont blessés.

Dans le sud d'Israël, les tirs de roquettes lancées depuis Gaza par des militants palestiniens ont continué en un flot ininterrompu. Les militants ont lancé des roquettes de plus longue portée, qui ont frappé d'importantes agglomérations israéliennes où vivent des centaines de milliers de personnes. Quatre Israéliens ont été tués samedi et plus de 30 autres ont été blessés. Les écoles ont fermé et la vie quotidienne dans le sud d'Israël est extrêmement difficile, les Israéliens vivant dans la peur constante des roquettes qui ont touché des maisons et des écoles.

Que les choses soient bien claires : je condamne sans équivoque et dans les termes les plus fermes les tirs continus de roquettes et de mortiers du Hamas et d'autres militants palestiniens. Mais je condamne également le recours d'Israël à une force excessive. Toutes les parties doivent respecter intégralement le droit international humanitaire. C'est la population

civile qui subit les conséquences de cette escalade, et il faut que la communauté internationale agisse vite et avec détermination pour mettre un terme à ses souffrances.

Toutes les parties doivent répondre aux graves besoins humanitaires et économiques de Gaza et prendre les mesures nécessaires pour garantir l'acheminement continu des fournitures humanitaires. Tant que la violence se poursuit, il est extrêmement difficile de faire parvenir des vivres à ceux qui en ont besoin. La situation est trop dangereuse pour que les civils sortent de chez eux pour aller se faire soigner d'urgence, s'approvisionner et aider des personnes en détresse. La situation pour les parents et les enfants à Gaza est dangereuse et effrayante.

Je tiens à rendre hommage au personnel des Nations Unies qui travaille dans la région dans des conditions extrêmement hostiles pour répondre de toute urgence à la situation humanitaire des Gazaouis. Je souffre à la vue des morts, des blessés et des dégâts infligés au personnel et aux locaux des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres personnes associées à nos programmes.

Je rends également hommage aux efforts des pays donateurs qui se sont engagés à fournir de l'aide.

À la suite des assurances que m'ont données le Premier Ministre, M. Olmert et la Ministre des affaires étrangères, M^{me} Livni, et de la poursuite d'une coopération étroite entre les organismes des Nations Unies et les autorités israéliennes sur le terrain, une aide humanitaire est acheminée par le point de passage de Kerem Shalom. Aujourd'hui, 84 camions, dont 34 destinés aux organismes d'aide humanitaire, sont arrivés à Gaza. En conséquence, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a pu ouvrir sept centres de distribution d'urgence avec un personnel réduit en vue de distribuer dès demain la farine de blé qui a été donnée récemment.

Mais le point de passage de Karni et la bande transporteuse de Karni, dont l'UNRWA demande d'urgence l'ouverture pour les approvisionnements en blé, demeurent fermés, tout comme les oléoducs de Nahal Oz. La pénurie de blé se poursuit, aggravant la pénurie de pain alors que les deux tiers de la population dépendaient déjà de l'aide alimentaire avant cette escalade. Les pénuries de carburant ont entraîné la fermeture de la centrale électrique de Gaza et des pénuries d'électricité de près de 16 heures par jour.

Pour remédier aux pénuries de carburant et d'électricité, il faut ouvrir les points de passage de Nahal Oz et de Karni. La situation humanitaire se détériorera considérablement si la violence ne cesse pas immédiatement.

Je demande instamment à tous les membres de la communauté internationale, en particulier dans la région, d'exercer leur influence sur les parties pour mettre immédiatement fin à cette violence. Hier, à la réunion du Quatuor, j'ai souligné la nécessité de prendre des mesures décisives. Je salue les efforts en cours, dont ceux des dirigeants arabes et européens. Mais, je le répète : on n'a pas encore fait assez, et il est indispensable d'en faire davantage.

Il faut un cessez-le-feu immédiat qui soit respecté pleinement par toutes les parties. Cela doit créer sur le terrain des conditions nouvelles qui garantissent que les points de passage seront ouverts, que les attaques à la roquette et la contrebande des armes cesseront, que nous poursuivrons le dialogue politique, et seulement le dialogue politique, pour réunir Gaza et la Cisjordanie, et qu'il soit mis fin à la cause profonde de ces souffrances – l'absence de paix israélo-palestinienne.

Même en ce moment où la crise fait rage, n'oublions jamais le problème sous-jacent : il faut que l'occupation cesse, que le conflit cesse et qu'un État palestinien soit créé. Ne perdons pas de vue notre objectif : deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, et une paix juste, durable et globale dans la région, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité, du principe de la terre contre la paix, du mandat de Madrid et de l'Initiative de paix arabe. Ce conflit doit cesser, et il doit cesser une fois pour toutes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité d'avoir répondu favorablement à la demande du Groupe des États arabes et du pays frère, la Jamahiriya arabe libyenne, en convoquant la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général de sa présence et de la déclaration importante qu'il vient de faire.

Pour la cinquième journée consécutive, l'agression militaire israélienne se poursuit contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza. Au moment où je prends la parole devant le Conseil, le peuple palestinien – les personnes âgées, les enfants et les femmes – subit une campagne militaire criminelle qui a déjà fait plus de 380 morts et plus de 1 800 blessés, sans compter les femmes et les enfants innocents fauchés dans leur sommeil chez eux.

Le Moyen-Orient se trouve dans une situation très dangereuse du fait de cette agression israélienne dont la férocité augmente chaque jour et qui menace la vie et la prospérité de 1,5 million de Palestiniens et de saper les efforts de paix. Il est indispensable que des décisions immédiates soient prises par tous les acteurs, en particulier le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces décisions doivent ramener la raison, le calme et la stabilité qui sont nécessaires pour faire la paix. Autrement, ce sera un cycle encore plus ancré de violence, de destructions et de tueries, un cycle qui a maintes fois plongé nos peuples dans la tragédie et qui, s'il n'y est pas mis fin, conduira assurément à la destruction de nos espoirs de paix.

Malgré la dynamique créée par la résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité, Israël, la Puissance occupante – au lieu d'ouvrir une nouvelle page et de poursuivre sur la voie de la paix, et en violation flagrante des normes du droit international – a commencé son agression brutale le 27 décembre. Les avions militaires israéliens – les chasseurs F-16 et les hélicoptères Apache – ont largué des bombes sur plusieurs sites à Gaza. Israël continue à défier les appels lancés des quatre coins du monde – y compris la déclaration publiée par le Conseil de sécurité le 28 décembre; les appels répétés du Secrétaire général, dont celui de ce soir; et l'appel lancé par le Quatuor – demandant la fin de son agression, qui a été condamnée et qui menace de faire davantage de victimes et de plonger la région dans un cycle de violence et de haine. Et Israël continue de tuer, faisant la sourde oreille à tous les appels et foulant aux pieds toutes les valeurs humaines et toutes les normes du droit international.

Ce que nous voyons aujourd'hui est la concrétisation des menaces répétées proférées par tous les responsables israéliens ces derniers mois. Ils ont menacé de lancer de vastes attaques militaires contre le peuple palestinien à Gaza, qui est sous occupation israélienne. Ces menaces sont maintenant mises à

exécution dans l'agression militaire lancée par la Puissance occupante, tuant des civils innocents.

Ces menaces et les attaques en cours doivent être prises au sérieux. Elles doivent être condamnées, et on doit y mettre fin immédiatement par tous les moyens disponibles. Cela exige des mesures immédiates de la part de la communauté internationale, dont le Conseil de sécurité.

Sous l'apparence d'un retrait de la bande de Gaza, Israël a renforcé son siège de la bande de Gaza et a imposé une politique de châtement collectif des Palestiniens de Gaza. Depuis le début de 2008, il a continué d'avoir recours à la force brute – à une force excessive – contre la population, exacerbant ainsi davantage la situation humanitaire. Des semaines avant la campagne la plus récente, Israël a paralysé tous les domaines d'activité à Gaza, notamment les services médicaux, et a empêché les organismes internationaux et autres organismes humanitaires, dont l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), d'apporter de l'aide à Gaza. Israël n'a absolument pas réagi aux rapports de l'ONU, des organismes des Nations Unies sur le terrain et de M. Robert Serry mettant en garde contre les conséquences désastreuses de cette politique irresponsable. Tout le monde a confirmé ces informations, selon lesquelles la fermeture sans précédent des points de passage de Gaza cause une tragédie inacceptable à la population civile.

L'UNRWA a dû cesser de distribuer son aide à 800 000 personnes, ce qui a causé de très sévères pénuries de vivres, combustible, électricité et eau partout dans Gaza. Les projets de construction d'infrastructures, y compris ceux que l'ONU a mis en route, sont au point mort faute de matériaux. Ce sont là quelques illustrations de la faim et du désespoir dont ont souffert les Palestiniens de Gaza pendant une année entière. Permettez-moi de fournir quelques détails complémentaires pour donner une idée des conditions de vie à Gaza.

La tragédie de Gaza n'a pas commencé aujourd'hui; elle dure depuis longtemps. Tout au long de cette période, nous nous sommes adressés maintes fois au Conseil de sécurité pour avertir d'une agression immédiate et du fait que le siège israélien déboucherait sur une catastrophe. Nous avons demandé au Conseil de prendre des mesures pratiques pour contraindre Israël, Puissance occupante, à cesser sa politique de

châtiment collectif contre la population civile de Gaza. Mais le Conseil n'a pris aucune mesure sérieuse pour arrêter Israël. Avant le début de l'agression actuelle, la situation à Gaza était au point de se transformer en une authentique catastrophe humanitaire.

Comme on peut le voir sur les écrans de télévision, nous affrontons maintenant cette catastrophe. Les émissions en direct montrent des enfants tués dans leur lit, des familles décimées et des organes humains retrouvés sous le sol. Permettez-moi de répéter ce que j'ai déjà dit : il n'y a absolument aucune justification à ces actes criminels ou au châtement collectif, immoral et illégal, infligé à un peuple entier.

La partie israélienne a rejeté publiquement les appels du Conseil à mettre fin à l'agression. Elle a aussi rejeté tout appel adressé par les dirigeants du monde et poursuit son agression. Tout cela revient à bafouer le Conseil de sécurité, le droit international et le droit humanitaire international. La question qui se pose maintenant est de savoir ce que le Conseil a l'intention de faire. Nous estimons que le Conseil doit adopter une résolution contraignante qui condamne les crimes d'Israël, mette fin à l'agression militaire, fournisse une protection aux Palestiniens, lève le siège et assure un cessez-le-feu durable. Nous voudrions que le Conseil examine et adopte le projet de résolution que mon frère, le représentant de la Libye, présentera d'ici peu.

Il doit y avoir un cessez-le-feu immédiat et une protection internationale doit être assurée à la population de Gaza, ce qui est le seul vrai moyen de faire respecter le cessez-le-feu et de détendre la situation. La communauté internationale, le Quatuor et le Secrétaire général ont exprimé maintes fois leurs vues sur cette catastrophe et demandé qu'il soit mis fin à l'agression. Ils ont agi ainsi conformément à leur responsabilité morale et politique. Nous rendons hommage à leurs appels et nous exhortons le Conseil à y répondre positivement en adoptant le projet de résolution.

L'échec du Conseil à prendre position sur cette situation et à tenir son rôle, assigné par la Charte, de traiter une question qui touche d'aussi près au maintien de la paix et de la sécurité internationales causerait un immense dommage à sa crédibilité et nous priverait de sa contribution, au détriment de victimes innocentes et au mépris des efforts collectifs déployés pour mettre fin à l'agression. Une fois de plus, le processus de paix

et la situation sur le terrain sont liés et se renforcent mutuellement. Une évolution négative ne peut que saper les efforts visant à instaurer la paix.

Pour terminer, les mères et les enfants dans la bande de Gaza attendent aujourd'hui du Conseil qu'il mette fin à cette agression barbare et les protège d'agissements criminels, de l'intention délibérée de les faire périr d'inanition, et d'un massacre. Nous espérons que le Conseil ne les abandonnera pas. Nous espérons que leur destin ne sera pas celui des cinq frères de Jabalia ou des jeunes martyrs de la famille Hamdan – Lama, 5 ans, Haya, 12 ans, et Ismail, 12 ans également – ou de 60 autres enfants condamnés au martyre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Shalev (Israël) (*parle en anglais*) : Samedi dernier, Israël a lancé une opération militaire dont le but est de protéger les Israéliens vivant dans le sud du pays d'un barrage incessant de roquettes et d'obus de mortier. Israël a été contraint de recourir à une opération militaire après bien des semaines – en fait, bien des mois et des années – durant lesquelles sa population civile a été soumise à des attaques terroristes délibérées conduites par le Hamas et d'autres organisations terroristes palestiniennes qui opèrent depuis la bande de Gaza. Israël a fait preuve d'une extrême retenue avant de lancer cette opération, mais il vient un moment où un gouvernement souverain et responsable doit agir avec décision pour protéger ses citoyens et envoyer un clair message aux terroristes du Hamas : assez!

Au cours des deux semaines qui ont précédé la réaction d'Israël, nous avons assisté à une escalade très marquée des attaques du Hamas. Israël a été la cible du lancer aveugle de plus de 300 roquettes et obus de mortier, qui frappaient villes et petites agglomérations, écoles et terrains de jeu, centres commerciaux et synagogues. Avec cette opération militaire, Israël a exercé son droit à l'autodéfense, inscrit à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Tout autre État aurait agi de même s'il faisait face à des menaces terroristes analogues.

Aucun État souverain ne permettrait que plus d'un demi-million de personnes soient constamment prises en otages par une organisation terroriste. Aucun État souverain ne permettrait que ses citoyens deviennent la cible de milliers de roquettes et d'obus de mortier. Quand elle envoie ses enfants à l'école, une

mère doit savoir qu'ils en reviendront en toute sécurité. Nul ne doit craindre de quitter sa maison parce qu'il peut avoir à se précipiter vers un abri. Aucun maçon ne doit craindre de mourir en gagnant sa vie, ce que nous avons vu arriver il y a seulement deux jours. Israël ne peut permettre, et ne permettra pas, que ses citoyens servent de cibles sans défense aux attaques terroristes. Israël continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses citoyens et barrer la route au terrorisme.

Les membres du Conseil doivent se demander ce qu'ils feraient dans la même situation si leurs citoyens étaient terrorisés jour après jour. Protéger la vie et le bien-être de ses citoyens est non seulement un droit, mais aussi une responsabilité de tout État souverain. Par son opération militaire, Israël s'acquitte de cette responsabilité.

Remémorons-nous tous la nature du Hamas. Le Hamas est une organisation terroriste qui promeut un programme radical de haine et de violence. Il a l'appui financier et militaire de l'Iran et d'autres forces extrémistes de notre région. Sur le plan idéologique, il est très proche d'Al-Qaïda. Il ne reconnaît pas l'existence d'Israël et appelle dans sa charte à la destruction d'Israël. Le Hamas rejette la paix au Moyen-Orient. Comme les autres organisations terroristes, le Hamas s'efforce d'atteindre ses objectifs politiques en ciblant des hommes, femmes et enfants innocents, sans hésiter à se faire un bouclier humain de son propre peuple. Le Hamas contrôle Gaza non pas par des moyens démocratiques, mais en recourant à la violence et à la force contre ses rivaux politiques.

Il est regrettable que l'Observateur palestinien n'ait pas mentionné le Hamas, une organisation qui a déclaré la guerre à son propre peuple et qu'elle prend en otage.

Le Hamas est opposé aux buts et principes mêmes sur lesquels l'ONU a été fondée et qu'elle cherche à promouvoir. Il est opposé à tout règlement pacifique des conflits de notre région.

Que les choses soient bien claires. Les cibles de cette opération sont uniquement les terroristes et leur infrastructure. Nous ne sommes pas en guerre contre le peuple palestinien, mais contre le Hamas et les autres groupes terroristes de Gaza. C'est pourquoi nous faisons le maximum pour réduire au minimum le nombre de victimes civiles, alors que le Hamas positionne les civils dans la ligne de tir, mène ses activités à partir de zones très peuplées et dirige ses

attaques contre des cibles civiles israéliennes. La présente opération a mis au jour, une fois de plus, le fait que le Hamas stocke des armes et des explosifs dans des maisons, des écoles, des mosquées et des hôpitaux. Le Hamas porte l'entière responsabilité de l'escalade actuelle et de toutes les victimes civiles, qu'elles soient israéliennes ou palestiniennes.

Tout en étant déterminé à protéger la vie de ses citoyens, Israël continue d'assurer le passage des articles et des fournitures humanitaires à destination des habitants de Gaza. Comme l'a souligné le Premier Ministre, M. Olmert, au début de cette opération militaire, nous ferons tous les efforts possibles pour éviter une crise humanitaire à Gaza. La population de Gaza ne mérite pas de souffrir à cause des tueurs et des assassins des organisations terroristes. Depuis le lancement de l'opération, plus de 350 camions chargés de vivres et de fournitures médicales sont arrivés dans Gaza. En ce moment-même, des fournitures et des dons en provenance d'organisations internationales et de pays donateurs continuent d'affluer vers Gaza.

En même temps, le Hamas continue de cibler les points de passage et de bloquer l'acheminement de secours humanitaires vers le peuple palestinien.

Notre région traverse un moment crucial qui façonnera son avenir. La communauté internationale doit rejeter le programme des extrémistes et appuyer celui des modérés qui appellent à la coexistence et à l'instauration de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Il y a deux semaines à peine, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1850 (2008), qui réaffirmait le processus d'Annapolis. Israël, pour sa part, poursuivra ses efforts en faveur de la paix avec le peuple palestinien et ses dirigeants modérés, tout en prenant les mesures nécessaires pour protéger ses citoyens contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'urgence. Je remercie également le Secrétaire général de sa présence et de sa déclaration.

Encore une fois, nous aurions souhaité que tous les peuples du monde, sans exception, puissent jouir de journées de paix et de calme alors que l'on commémore la naissance de Jésus, le prophète de

l'amour, de la tolérance et de la paix. Mais ce n'était pas de l'avis de certains.

Comme chacun sait, la bande de Gaza est assiégée et elle est, depuis le milieu de 2007, la cible de l'agression militaire israélienne. En juin dernier, sous les auspices de l'Égypte, une trêve a été conclue entre les Palestiniens de la bande de Gaza et les Israéliens. Les deux parties s'engageaient à mettre fin à la violence sous toutes ses formes, et les Israéliens avaient promis de lever le siège, d'ouvrir les points de passage et de rétablir la situation en revenant au statut d'avant juin 2007.

Chacun sait, et des observateurs neutres en conviennent, que les Palestiniens ont rigoureusement observé la trêve, alors que les Israéliens l'ont violée à 190 reprises au moins, et que pendant cette période, ils ont tué plus de 25 habitants de Gaza. Ils n'ont pas ouvert les points de passage, ni levé le siège, si ce n'est en partie seulement. En fait, ils ont bloqué l'acheminement vers la bande de Gaza d'un grand nombre de produits civils. Le 4 novembre 2008, l'armée israélienne a fait une profonde incursion dans la partie orientale de Gaza, sans provocation. Au cours de cette incursion, les Israéliens ont tué six Palestiniens, violant une fois encore la trêve. Alors à quoi pouvait-on s'attendre? Bien sûr, il est normal que les Palestiniens aient réagi.

Je peux confirmer que depuis cette date, les Palestiniens n'ont tiré aucun coup de feu, sauf en réponse à la violation de la trêve par Israël. Depuis le 5 novembre, les Israéliens ont imposé un blocus terrestre, maritime et aérien total contre Gaza, un blocus qui s'applique même à l'aide humanitaire fournie par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), au mépris flagrant de la résolution 1674 (2006) et de la quatrième Convention de Genève. Les autorités israéliennes ont empêché des camions de l'UNRWA d'entrer dans la bande de Gaza, obligeant ainsi l'Office à suspendre la livraison de produits de base et de vivres. Chacun sait – et cela n'est pas nouveau – que la moitié de la population de Gaza vit de cette aide : plus de 750 000 Gazaouis en dépendent. Alors que signifie le blocage de cette aide? Il ne peut avoir qu'un résultat : affamer les Palestiniens. Et où cela mènera-t-il?

Ces pratiques mêmes constituent un crime de génocide, un crime contre l'humanité et un crime de guerre conformément aux articles 6 c), 7 b) et 8 du

Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Si un membre du Conseil en doute, je lui lirai avec plaisir le libellé de ces articles.

À la séance du Conseil tenue le 18 décembre (voir S/PV.6049), ma délégation a évoqué les conséquences de ce blocus : la paralysie complète de toutes les activités. Même les minoteries et les boulangeries ne peuvent pas fonctionner, et 80 % des familles palestiniennes ne vivent pas simplement en deçà du seuil de pauvreté, mais souffrent de la faim. Les services d'eau et d'assainissement se sont complètement effondrés. L'eau, c'est la vie. Les installations d'adduction d'eau ne sont plus opérationnelles, et les Gazaouis ont accès à de l'eau salubre une fois par semaine seulement. C'est ce que dit l'ONU. Les usines de traitement des eaux d'égout ont cessé de fonctionner, et les eaux usées inondent des municipalités entières. Il n'y a presque plus de fournitures médicales : comme les membres du Conseil le savent sans doute, des responsables de l'ONU ont déclaré que 150 médicaments de base ont désormais disparu de Gaza. Et le Conseil sait bien qu'en raison du blocus, plus de 400 Palestiniens sont morts car ils n'avaient pas accès à des soins médicaux à l'extérieur de la bande de Gaza. Les membres savent aussi qu'une centrale électrique qui assure 50 % des besoins de Gaza a presque entièrement fermé.

La longue liste des faits est connue de tous; je n'ai pas besoin de les énumérer un par un. Ces actes ont été menés au vu et au su du Conseil qui, en dépit des évaluations faites par des responsables de l'ONU, n'a malheureusement pas levé le petit doigt. Je demande aux membres : à quoi vous attendez-vous de la part d'un peuple vivant dans de telles conditions? L'inaction du Conseil a encouragé les autorités d'occupation à faire ce qu'elles font depuis le 27 décembre : procéder à des bombardements aériens et navals intensifs à l'aide des armes les plus modernes et les plus avancées d'Israël.

Tout ceci a abouti à cet horrible massacre, un crime odieux qui a déjà fait 400 morts et 2 000 blessés, en majorité des civils, dont un grand nombre d'enfants. Ces attaques ont entièrement détruit des immeubles civils, des maisons, des écoles, des mosquées, des bâtiments gouvernementaux et une infrastructure déjà précaire.

Le 27 décembre au soir, le Conseil de sécurité s'est réuni. Il n'y a pas eu de séance publique et le Conseil a seulement convenu de faire une déclaration à

la presse appelant à la cessation immédiate de toutes les activités militaires et à l'ouverture des points de passage frontaliers. Ce à quoi nous nous attendions s'est produit, et il n'y avait là rien de nouveau. Les Israéliens ont refusé de répondre, en dépit des appels du Secrétaire général, du Quatuor, de l'Union européenne et de nombreux pays. En fait, les responsables israéliens ont déclaré que ce n'était qu'un début – qu'ils intensifieraient les attaques. Ils ont massé des forces terrestres aux frontières de Gaza et ont continué de tuer et d'assiéger les citoyens de Gaza. C'est pourquoi les ministres des affaires étrangères des pays arabes ont demandé au représentant arabe au Conseil de sécurité de réclamer la présente séance.

Malheureusement, les Israéliens ont prouvé encore une fois que ce qui les intéresse, ce n'est pas de faire la paix mais de s'emparer de territoire et de terroriser les Palestiniens et de les expulser de leur foyer par tous les moyens possibles, y compris en les tuant et en les affamant. Comme nous l'avons déjà dit à de nombreuses reprises, les actions d'Israël s'inscrivent essentiellement dans le cadre d'une approche très directe dont les résultats sont connus de tous. Et je répète que ce qu'ils ont fait le 27 décembre, c'est exactement la réponse qu'ils comptaient donner à la résolution 1850 (2008) adoptée par le Conseil dans le courant de ce mois. Comment peut-on feindre de ne pas voir les pratiques israéliennes sur le terrain? Les Israéliens pourraient-ils recourir à la force de manière encore plus excessive? Comment peut-on agir avec un aussi grand mépris du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire comme le font les Israéliens par leurs actions contre une bande de Gaza assiégée, affamée et réduite à la misère?

Nous avons préparé un projet de résolution et j'ai demandé au Secrétariat d'en distribuer le texte. Très brièvement, j'en citerai les points suivants. Premièrement, il condamne catégoriquement les attaques militaires israéliennes qui ont fait des milliers de morts et de blessés parmi la population civile. Deuxièmement, il appelle Israël à mettre immédiatement fin à ses attaques militaires et à respecter rigoureusement, en tant que Puissance occupante, les obligations que lui impose le droit international. Troisièmement, il appelle à la fourniture immédiate d'une protection à la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, conformément à la résolution 1674 (2006). Quatrièmement, il demande également à Israël de procéder à l'ouverture immédiate et durable des points de passage de la bande de Gaza

afin d'autoriser l'accès non restreint et sans entrave de l'aide humanitaire et des produits de base. Cinquièmement, il appelle l'ensemble des membres de la communauté internationale à prendre des mesures immédiates pour répondre à la grave crise humanitaire et aux besoins économiques de la population civile de la bande de Gaza. Sixièmement, il souligne la nécessité de rétablir un calme total afin de préparer la voie à un règlement pacifique de toutes les questions. Et septièmement, il prie le Secrétaire général, au vu du caractère urgent de la question, de veiller à l'application de la résolution.

Enfin, j'appelle le Conseil à adopter sans tarder une mesure contraignante afin qu'un autre Srebrenica ou un autre Rwanda ne vienne pas s'ajouter à son histoire.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de tenir cette séance d'urgence ce soir. La présence du Secrétaire général illustre clairement la sévérité de la situation qui règne dans la bande de Gaza. La violence qui sévit à Gaza et dans le sud d'Israël depuis quelques jours s'est tellement aggravée qu'elle a fait nombre de morts et de blessés parmi la population civile innocente. Il faut donc impérativement que le Conseil de sécurité, qui a pour tâche de maintenir la paix et la sécurité internationales, condamne publiquement ces attaques et exige leur cessation immédiate.

Il y a quatre jours, le Conseil, dans un rare moment d'unité vis-à-vis des questions relatives au Moyen-Orient, a fait une déclaration à la presse dans laquelle il disait sa vive préoccupation face à l'escalade de la situation à Gaza et appelait à une cessation immédiate de toutes les activités militaires et de la violence. Le Conseil demandait également à toutes les parties de répondre aux graves besoins humanitaires et économiques de Gaza et de prendre les mesures nécessaires, y compris l'ouverture des points de passage, pour assurer l'acheminement continu des fournitures humanitaires, dont les vivres et le carburant, et la fourniture de soins médicaux. Nous sommes déçus que l'appel lancé par le Conseil n'ait pas été entendu.

Le Gouvernement sud-africain a fait savoir qu'il estimait que les frappes aériennes israéliennes effectuées avec des machines de guerre très avancées comme les avions F-16, constituent une violation du droit international humanitaire. Mon gouvernement a demandé officiellement au Gouvernement israélien de

mettre fin à ses assauts militaires contre Gaza et à retirer immédiatement et sans conditions les forces qu'il masse actuellement à la frontière de Gaza.

Les frappes aériennes israéliennes constituent un recours disproportionné à la force. Il y a déjà eu près de 400 morts et des centaines de blessés. Nous nous associons au Secrétaire général pour réitérer l'obligation d'Israël de respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et condamner l'emploi excessif de la force qui fait des morts et des blessés parmi les civils.

Nous reconnaissons les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité face aux tirs de roquettes, mais nous ne croyons pas que le droit d'Israël à la légitime défense lui donne le droit de violer les droits de civils innocents, en particulier de civils qui vivent depuis 40 ans sous occupation étrangère.

Nous sommes déçus également par le fait que le Gouvernement israélien ait rejeté les appels lancés par la communauté internationale à un cessez-le-feu de 48 heures à Gaza, ce qui aurait permis à l'aide humanitaire de parvenir dans une région soumise depuis de nombreux mois à un blocus illégal. Israël ne peut pas espérer que sa population puisse vivre dans la sécurité et connaître une situation politique normale tant qu'il occupe des terres palestiniennes et continue de tenter d'imposer son autorité permanente sur les Palestiniens par le biais de la force militaire.

Le Président sud-africain a déclaré publiquement que la violence et la contre-violence ne feront avancer ni la cause des Israéliens ni celle des Palestiniens, et qu'en conséquence Israéliens et Palestiniens ne doivent épargner aucun effort pour trouver une solution à l'amiable qui ne peut qu'aboutir à la solution fondée sur l'existence de deux États vivant côte à côte et dans la paix.

Le Conseil doit exiger une fois de plus la cessation des attaques israéliennes et des tirs de roquettes. Faire moins que cela remettrait en cause la crédibilité du Conseil face à la perte de vies innocentes au Moyen-Orient. Le Conseil ne peut plus éviter de se prononcer. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve le projet de résolution présenté par la délégation libyenne et espérons que le Conseil l'examinera dans les prochains jours. Le projet de résolution demande essentiellement trois choses : la fin des bombardements de Gaza; un cessez-le-feu; et la protection des civils

palestiniens innocents. C'est le minimum que le Conseil peut faire.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour sa présence et pour son intervention.

Ma délégation réitère sa plus vive préoccupation devant l'escalade de la violence dans le sud d'Israël et dans la bande de Gaza. Ainsi que le Président de la République française l'a déclaré il y a trois jours à la suite de son entretien avec le chef de l'Autorité palestinienne, la France réitère sa ferme condamnation des provocations qui ont conduit à cette situation ainsi que de l'usage disproportionné de la force et appelle à l'arrêt immédiat des tirs de roquettes sur Israël ainsi que des bombardements israéliens sur Gaza.

La France déplore les importantes pertes civiles et exprime ses condoléances aux victimes innocentes et à leurs familles. La France réaffirme son attachement au plein respect par toutes les parties du droit international humanitaire en toutes circonstances et des obligations qui en résultent s'agissant de l'acheminement continu des biens humanitaires aux populations et du libre accès des organisations internationales et humanitaires. Elle rappelle l'importance de l'ouverture des points de passage, conformément à l'Accord réglant les déplacements et le passage.

Il n'existe pas d'issue militaire à cette situation. Tout doit être fait pour trouver une solution politique. L'engagement de la communauté internationale est essentiel, en particulier à travers le Conseil de sécurité. La France rappelle à cet égard l'importance de l'appel unanime à la fin immédiate des violences lancé le 28 décembre par notre Conseil, ainsi que sa résolution 1850 (2008). Nous soulignons également l'importance du message adressé par le Quatuor.

Face à la gravité des événements en cours et à la souffrance des populations civiles, la priorité est en effet désormais de mettre un terme à l'engrenage des violences, de permettre qu'il puisse être porté assistance sans délai aux victimes et d'assurer un retour à une trêve durable et à une solution politique. La France exprime à cet égard son plein appui à l'initiative proposée hier à Paris par l'Union européenne, et dont je veux rappeler les principaux éléments : d'une part, un cessez-le-feu immédiat et permanent. Les tirs de roquettes du Hamas sur Israël doivent cesser sans condition. L'action militaire

israélienne doit prendre fin. D'autre part, une action humanitaire immédiate, pour répondre aux besoins des populations de Gaza. L'arrêt des combats devra par ailleurs permettre l'ouverture durable de tous les points de passage et l'Union européenne est prête à reprendre son rôle dans l'assistance aux points de passage vers Gaza qui doivent rester ouverts. Troisièmement un appel à revenir aux négociations de paix et à les intensifier. La poursuite de la négociation entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien, conformément aux résolutions du Conseil, constitue la seule solution de ce conflit.

Les autorités françaises sont mobilisées et demeurent en contact avec le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne ainsi qu'avec leurs partenaires de l'Union européenne, les autres membres du Conseil de sécurité, la Ligue arabe et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, afin d'examiner les moyens de mettre un terme aux violences le plus rapidement possible, de trouver les meilleures réponses à la situation humanitaire, et de reprendre sans tarder la recherche d'une solution politique durable. C'est en ce sens que le Président de la République française se rendra dans la région dans les prochains jours et que l'Union européenne y dépêchera une mission ministérielle.

M. Suescum (Panama) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à me féliciter de la présence parmi nous du Secrétaire général, ainsi que des représentants d'Israël et de Palestine que je remercie pour leurs interventions respectives.

Le Panama tient à exprimer encore une fois sa vive consternation face à la situation dans laquelle se trouve la population de Gaza. Nous déplorons la rupture du cessez-le-feu et nous appelons tant Israël que le Hamas à mettre fin à la violence immédiatement et sans conditions, à prendre les mesures nécessaires pour éviter des victimes civiles et à autoriser l'acheminement sans entrave de l'aide médicale et humanitaire.

Panama reconnaît les efforts faits par un certain nombre d'acteurs régionaux – en particulier l'Égypte, la Ligue des États arabes et l'Autorité palestinienne – dans le cadre de la lutte menée pour résoudre la crise. Nous félicitons aussi la France, tant à titre national qu'en sa qualité de Président en exercice de l'Union européenne, et le Brésil de leurs initiatives. Nous approuvons les déclarations de ces deux pays : à savoir que seul un renouvellement du cessez-le-feu peut

ouvrir la voie à la mise en place de conditions à l'extrême rigueur acceptables pour la population de Gaza, et que seule la poursuite de négociations politiques entre les factions palestiniennes et entre Israël et une Autorité palestinienne négociant au nom de tous les Palestiniens peut apporter une solution durable à ce conflit.

Enfin, nous soulignons l'absolue nécessité de trouver une solution rapide aux causes sous-jacentes de la situation au Moyen-Orient. Nous réaffirmons ici la vive préoccupation du Panama devant le fait que le Conseil de sécurité – qui porte la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales – se tient en marge de ce processus. Dans ce cas en particulier, certains États membres du Conseil qui soutiennent une partie ou l'autre le font inconditionnellement, sans prendre la distance nécessaire par rapport à la nature intrinsèque des mesures ou des décisions prises par les parties. En conséquence, il nous semble que le Conseil n'a ni la volonté ni la capacité de promouvoir un accord qui puisse aider à atteindre une solution pacifique. Du fait de cette incapacité, les initiatives de paix sont proclamées et oubliées sans avoir d'impact sensible.

Panama invite le Conseil et ses membres à assumer notre responsabilité en vertu de la Charte et à faire un sérieux effort pour comprendre les causes et, surtout, les effets du conflit au niveau international, ainsi que pour promouvoir les approches et solutions conduisant à la paix et en assurer le suivi.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'urgence du Conseil de sécurité. Nous sommes aussi très sensibles à la présence du Secrétaire général et lui savons gré de la déclaration qu'il a faite ce soir.

Ma délégation voudrait commencer par exprimer, avec toute la netteté possible, son indignation et sa ferme condamnation de la poursuite de l'attaque militaire d'Israël contre la bande de Gaza. Depuis plusieurs jours, nous sommes tous témoins du recours à la force excessif et disproportionné d'Israël et du châtiment collectif de civils innocents, en violation du droit international, y compris les Conventions de Genève. Un million et demi de civils palestiniens dans la bande de Gaza vivent en proie à une peur continue. Des civils innocents, parmi lesquels des femmes et des enfants, ont été blessés et tués. Les agents des organisations humanitaires internationales risquent

d'être tués et blessés dans l'exercice de leur mission vitale.

Nous ne devons pas permettre que cette situation se poursuive. La violence doit cesser, et elle doit cesser maintenant.

En cette conjoncture critique, il faut être très clair sur ce qui doit nécessairement se produire. Israël doit cesser immédiatement ses attaques contre des civils innocents dans la bande de Gaza et respecter le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme. Il est nécessaire de cesser les hostilités et de mettre fin au cycle de violence.

La poursuite de la violence dans la bande de Gaza ne peut qu'aggraver une situation humanitaire déjà sombre. Les civils de Gaza ont souffert alors que le blocus illégal et la fermeture des points de passage du fait des autorités israéliennes se poursuivent. Nous savons qu'à certains points de passage Israël a autorisé l'entrée de l'aide humanitaire à Gaza. Mais nous croyons que l'accès des secours humanitaires devrait être assuré de manière continue, permanente, afin d'apporter une amélioration tangible dans la situation humanitaire à Gaza. Nous appelons donc une fois de plus Israël à lever immédiatement le blocus et la fermeture des points de passage.

Ma délégation souligne aussi que la circulation des personnes, notamment des agents humanitaires, et des marchandises vers Gaza doit être immédiatement normalisée afin de faciliter l'activité économique et de répondre aux besoins humanitaires.

Il est essentiel que la communauté internationale continue de fournir en permanence au peuple palestinien, à Gaza, une aide d'urgence et une aide humanitaire. À cet égard, nous félicitons les organismes de l'ONU, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et d'autres organisations humanitaires de leur action dans la bande de Gaza.

Pour aider à alléger les souffrances du peuple palestinien à Gaza, l'Indonésie enverra une aide humanitaire d'un montant de 1 million de dollars.

L'Indonésie loue le Secrétaire général de son intervention personnelle dans la crise en cours dans la bande de Gaza. À cet égard, nous nous félicitons des efforts intenses que le Secrétaire général déploie auprès de toutes les parties concernées afin de mettre fin à la violence et de rétablir le calme.

L'Indonésie reconnaît aussi le rôle important que les pays de la région, individuellement ou collectivement à travers la Ligue des États arabes, peuvent jouer s'agissant de promouvoir la paix dans la région. Nous nous félicitons donc de la tenue de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays membres de la Ligue des États arabes, aujourd'hui même au Caire, qui apportera une contribution constructive à la réaction à la crise en cours dans la bande de Gaza. Nous croyons que le Quatuor a aussi un rôle important à jouer. Enfin et surtout, le Conseil de sécurité est invité à rester saisi de la crise qui continue de se dérouler.

Israël n'a pas répondu à l'appel lancé par le Conseil dans sa déclaration du 28 décembre 2008. Le Conseil de sécurité devrait donc envisager la possibilité de prendre des mesures plus énergiques pour mettre fin à la violence et à toutes les activités militaires et pour rétablir le cessez-le-feu. Dans ce contexte, nous soutenons donc pleinement la résolution que vient de présenter le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, telle que rédigée.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie est gravement préoccupée par la soudaine escalade dans la bande de Gaza. Nous croyons nécessaire de mettre fin immédiatement au recours massif à la force de la part d'Israël contre la bande de Gaza, qui a déjà causé beaucoup de pertes et de souffrances parmi la population civile palestinienne. Il est clair que les conditions qui règnent à Gaza rendent virtuellement impossible d'éviter les pertes en vies humaines.

En même temps, nous exhortons de nouveau le Hamas à cesser immédiatement de lancer des roquettes sur le territoire israélien.

Le 28 décembre, les membres du Conseil de sécurité ont clairement affirmé qu'ils souhaitaient voir toutes les opérations militaires à Gaza prendre fin immédiatement. Malheureusement, les parties n'ont pas encore prêté attention à leur appel. Nous insistons pour qu'elles le fassent sans plus de retard. Nous sommes certains que la tâche majeure aujourd'hui est de mettre fin à l'affrontement armé et de rétablir le calme des deux côtés. C'est là une condition essentielle pour sauver des vies et assurer la sécurité des Palestiniens comme des Israéliens, ainsi que pour prévenir une catastrophe humanitaire et une déstabilisation de l'ensemble du Moyen-Orient, qui

aurait des conséquences imprévisibles pour la sécurité internationale.

Il est temps de mettre fin au blocus israélien de Gaza, qui a tant duré. Des mesures ad hoc éparpillées n'y parviendront pas. Toutes les parties doivent se conformer pleinement au droit humanitaire international. Il est nécessaire d'ouvrir des couloirs humanitaires pour permettre le passage des habitants pacifiques de Gaza, ainsi que l'accès de toute présence internationale, notamment celle de Russes, et de rendre ainsi possible l'évacuation immédiate des blessés de la bande de Gaza.

Les parties israélienne et palestinienne doivent reprendre immédiatement la mise en œuvre complète et inconditionnelle de leurs obligations en vertu de la Feuille de route dans la perspective d'un règlement de paix au Moyen-Orient, ce qui englobe notamment la fin de toute création de colonies et une lutte efficace contre le terrorisme. Telle est la clef d'une reprise des efforts vers une solution juste et globale du problème palestinien afin de garantir à Israël une sécurité adéquate et, plus largement, d'instaurer une paix complète et durable entre les Israéliens et les Arabes.

Il est encore plus indispensable qu'il y ait une réconciliation interpalestinienne fondée sur les principes bien connus établis par le Quatuor des principaux médiateurs. Telle est l'idée directrice de la résolution 1850 (2008) adoptée récemment par le Conseil de sécurité. Nous espérons qu'en se fondant sur cette décision importante de l'organe principal chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les parties feront montre de la volonté politique et d'un sens des responsabilités pour l'avenir de la région et qu'elles mettront immédiatement fin à la violence pour s'acheminer véritablement vers un règlement israélo-palestinien, dans lequel le Quatuor jouera un rôle de coordinateur.

La Russie continuera activement à encourager la réalisation de cet objectif. Il n'y a pas d'autre choix dans l'intérêt de la paix au Moyen-Orient.

Nous étudierons le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par la délégation libyenne.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je salue moi-aussi la présence du Secrétaire général à la séance d'aujourd'hui.

La situation à Gaza préoccupe gravement mon gouvernement, tout comme elle préoccupe l'ensemble

de la communauté internationale. Mon Premier Ministre et le Secrétaire d'État aux affaires étrangères ont des échanges réguliers avec le Gouvernement israélien, l'Autorité palestinienne et nos partenaires du monde arabe. Et, comme mon collègue français l'a indiqué, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne se sont réunis hier et ont arrêté les mesures qui, de l'avis de l'Union européenne, doivent être prises pour régler cette crise.

Une chose est claire : il faut y mettre immédiatement fin. Le coût en termes de vies humaines est tout simplement inacceptable. Pour y parvenir, il faut quatre mesures.

Il faut un cessez-le-feu immédiat et permanent. Le Hamas doit faire en sorte que soient mis fin complètement et sans conditions aux tirs de roquettes contre Israël qui ont provoqué cette crise. Et Israël doit cesser ses frappes militaires, qui durent depuis trop longtemps et qui ont provoqué de nombreuses victimes civiles.

Deuxièmement, il faut des mesures urgentes pour rétablir la fourniture de denrées alimentaires, de carburant et de médicaments à la population de la bande de Gaza. Cela suppose l'ouverture des points de passage vers Gaza pour permettre l'entrée des fournitures, et cela signifie qu'il faut veiller à ce que ces fournitures soient distribuées comme il faut dans la bande de la Gaza. Israël doit remplir ses obligations humanitaires, et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) aura, comme toujours, un rôle vital à jouer et aura probablement besoin de davantage d'appui.

Troisièmement, les points de passage vers Gaza doivent rouvrir de manière durable. L'Union européenne est prête à contribuer à cet effort, comme elle l'a fait après l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005. Parallèlement à la réouverture des points de passage légitimes, il faut prendre des mesures pour stopper la contrebande commerciale à travers la frontière entre l'Égypte et Gaza, dont les militants ont profité pour faire entrer des armes à Gaza. Il faut aussi une nouvelle action en vue de la réconciliation palestinienne sous l'égide du Président Abbas. Nous pensons que des mesures dans ce sens contribueront à un cessez-le-feu durable.

Et, quatrièmement, les parties et l'ensemble de la communauté internationale doivent redynamiser les efforts collectifs pour réaliser la paix au Moyen-Orient.

La résolution 1850 (2008), que le Conseil a adoptée il y a quelques semaines, a décrit la voie à suivre. Elle a souligné l'importance à la fois du processus d'Annapolis et de l'Initiative de paix arabe. Il faut une démarche globale, visant à parvenir à la solution fondée sur l'existence de deux États, qui permette à un Israël sûr et à un État palestinien viable de vivre de côte à côte dans la paix et la sécurité.

La crise actuelle est un autre rappel qu'il ne saurait y avoir de solution militaire aux problèmes du Moyen-Orient. Ce n'est qu'au moyen d'une solution politique fondée sur cette vision commune que l'on pourra aller de l'avant.

Le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer pour arrêter les mesures que les parties doivent prendre et pour impulser un cessez-le-feu durable. Nous étudierons le projet de résolution distribué par nos collègues libyens au nom du Groupe arabe. Pour qu'une résolution du Conseil de sécurité obtienne un large appui, elle devra refléter les responsabilités de toutes les parties et contribuer à un cessez-le-feu durable. Le Royaume-Uni œuvrera en faveur d'un accord dans ce sens.

M. Terzi di Sant'Agata (Italie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et je remercie le Secrétaire général de la déclaration importante qu'il vient de faire.

Mon pays est extrêmement préoccupé par la situation dans la bande de Gaza et par les opérations militaires en cours, ainsi que par les tirs de roquettes ininterrompus à l'intérieur du territoire israélien. Tout en déplorant les immenses pertes en vies humaines et la destruction des infrastructures civiles, nous devons souligner que la trêve de six mois entre Israël et le Hamas a été rompue par les tirs de roquettes Qassam à partir de la bande de Gaza, que nous condamnons sans réserve. Nous demandons que cessent immédiatement ces attaques contre des Israéliens non armés.

Nous demandons aussi instamment au Gouvernement israélien, dans l'exercice de son droit de légitime défense, de faire preuve d'extrêmes retenue et modération dans ses opérations militaires. Il est déplorable que, dans une zone densément peuplée, des civils innocents soient atteints et que les attaques causent la mort de civils.

Il importe que la violence cesse de la part de toutes les parties. Nous devons exhorter les parties à

s'accorder sur un cessez-le-feu. Les conséquences au plan régional pourraient être extrêmement dangereuses. Il est essentiel que l'unité soit restaurée entre les Palestiniens. La médiation entre les factions palestiniennes est essentielle et ne doit pas être abandonnée, malgré la situation difficile actuelle.

Il est indispensable de relancer le processus politique qui a commencé à Annapolis il y a un an; la résolution 1850 (2008) envoie un message clef à cet égard. On ne peut pas revenir en arrière. L'Initiative de paix arabe demeure aussi un principal point de référence pour le processus de paix.

L'objectif le plus urgent fixé par la communauté internationale, c'est de parvenir à un cessez-le-feu immédiat. Cela doit s'accompagner, tout aussi urgemment, d'une aide humanitaire immédiate aux civils palestiniens vivant dans la bande de Gaza. Nous prenons note avec satisfaction des efforts mentionnés par le Secrétaire général, dans le cadre desquels les autorités israéliennes, en coopération avec l'ONU, ont permis aujourd'hui à 84 camions transportant des articles essentiels à entrer dans la bande de Gaza. Mais, il faut faire davantage. Nous saluons le travail et le dévouement des organismes et du personnel humanitaires des Nations Unies, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Mon gouvernement est d'avis que le Conseil de sécurité doit une nouvelle fois remédier à cette situation, en prenant pleinement en compte la position exprimée par les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne hier à Paris. Il faut en particulier envisager les éléments suivants.

Premièrement, il faut appeler à un cessez-le-feu immédiat et permanent fondé sur la cessation inconditionnelle des attaques à la roquette commis par le Hamas contre Israël et sur la fin de l'action militaire israélienne.

Deuxièmement, il faut une reprise immédiate de l'aide humanitaire au moyen de la réouverture de tous les points de passage et leur fonctionnement durable et normal, dans l'esprit de l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005. À ce sujet, il faut aussi envisager un mécanisme d'observation international pour garantir la cessation des activités et un accès sans entraves de l'aide humanitaire.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit aussi exhorter les parties à intensifier leurs efforts pour faire

avancer le processus de paix, comme le demande la résolution 1850 (2008).

Et, quatrième, la réconciliation et la réunification palestiniennes, sous l'égide de l'Autorité palestinienne légitime, demeurent essentielles.

M. Bui The Giang (Viet Nam) (*parle en anglais*): Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance d'urgence. Nous remercions aussi le Secrétaire général de sa présence et de sa déclaration.

Ma délégation suit avec une grave préoccupation et beaucoup de regret la situation difficile qui prévaut actuellement dans la bande de Gaza, où la violence et des attaques injustifiables contre les populations civiles tant israéliennes que palestiniennes ont atteint des niveaux inacceptables au cours des derniers jours. Nous réitérons notre condamnation de ces attaques aveugles contre les civils.

Tout en reconnaissant qu'Israël doit se défendre contre les attentats terroristes, nous dénonçons le recours à une force excessive et disproportionnée par Israël, dans le cadre d'un châtement collectif infligé à la population de Gaza, qui y a fait des centaines de morts et de blessés palestiniens, y compris des femmes et des enfants, et provoqué une destruction généralisée des biens et infrastructures.

En même temps, nous sommes profondément consternés devant les risques inévitables d'exacerbation de la crise humanitaire à Gaza et de redoublement de ses effets collatéraux sur plus de 1,5 million de Palestiniens qui y vivent, si les opérations militaires israéliennes se poursuivent au cours des prochains jours.

Fermement convaincue qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit, ma délégation exhorte les parties concernées à mettre fin immédiatement et inconditionnellement à tous les actes de violence. Nous exigeons qu'Israël ouvre tous les points de passage pour permettre la remise urgente de vivres, d'aide médicale et de combustible aux habitants de Gaza, l'évacuation des blessés et le libre accès des agents humanitaires.

Nous félicitons les organismes de l'ONU, notamment et plus que tous l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et d'autres organisations humanitaires de leur activité dans des conditions difficiles sur le terrain, et nous les invitons à

prêter une aide d'urgence plus complète à la population civile de Gaza.

Nous nous félicitons des efforts conjoints de l'Autorité palestinienne, de l'Égypte et de la Jordanie pour renforcer le dialogue politique et la réconciliation entre Palestiniens. Nous réaffirmons notre soutien au rôle important joué par le Quatuor, la Ligue des États arabes et les pays de la région pour négocier une trêve entre les parties concernées et rétablir le calme à Gaza.

Nous croyons absolument nécessaire que le Conseil de sécurité adopte maintenant une résolution qui puisse être imposée et qui soit de nature à faciliter la fin du massacre d'innocents, à prévenir une nouvelle escalade dangereuse de la situation et à remettre le processus de paix sur la voie tracée par la Feuille de route, le principe Terre contre paix, l'Initiative de paix arabe, l'accord conjoint d'Annapolis et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1850 (2008).

Dans ce contexte, nous savons gré à la délégation libyenne de préparer un projet de résolution, que nous nous engageons à étudier avec soin, pour travailler de manière active et constructive avec d'autres membres du Conseil en vue de son adoption rapide.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je me félicite moi aussi de la présence du Secrétaire général.

Les États-Unis sont gravement préoccupés par la poursuite de la violence à Gaza et dans le sud d'Israël. Nous sommes favorables à un cessez-le-feu immédiat qui soit durable et appliqué par tous. Cela signifie que le Hamas doit cesser ses attaques au lance-roquettes. Il ne peut y avoir de cessez-le-feu authentique sans cette mesure et sans la fin de la contrebande d'armes illégales vers Gaza.

Nous n'avons pas encore vu de preuve que le Hamas soit disposé à cesser immédiatement son lancer de roquettes. La décision du Hamas de rompre la période de calme négociée par l'Égypte – décision, notons-le, annoncée immédiatement après l'adoption de la résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité – a conduit à la reprise des attaques au lance-roquettes vers le sud d'Israël depuis Gaza. Sachant qu'il était intolérable pour Israël de vivre dans la terreur de ces attaques, le Hamas a continué son barrage, avec des dizaines de roquettes par jour. La crise que nous affrontons aujourd'hui en est le résultat.

Les États-Unis regrettent profondément la perte de vies innocentes et les difficultés croissantes d'ordre humanitaire dans la région. Nous devons nous occuper d'urgence de secourir toutes les souffrances. Un cessez-le-feu aidera manifestement à atteindre cet objectif. Pour y parvenir, mon gouvernement a conduit des efforts intensifs pour rétablir le calme avec les gouvernements de pays de la région et du monde entier. Ces efforts intensifs se poursuivront et ne cesseront pas avant que le calme ne soit rétabli.

Nous faisons face à une situation extrêmement complexe qu'il est impossible de régler par des déclarations simples et unilatérales ou par des initiatives mal équilibrées. Nous nous félicitons des efforts concrets déployés par l'Autorité palestinienne légitime, le Gouvernement égyptien, l'Union européenne, la Ligue arabe et d'autres groupements pour contribuer à une solution viable. Pour notre part, nous travaillons sans relâche à atteindre les objectifs urgents ci-après : premièrement, un cessez-le-feu durable qui soit respecté par toutes les parties; deuxièmement, la fin de la contrebande d'armes vers Gaza; troisièmement, un passage accru de secours humanitaires pour aider le peuple palestinien; et, quatrièmement, l'ouverture des points de passage, avec le contrôle approprié et légitime de l'Autorité.

Nous lançons à tous un appel à s'associer à nous en travaillant à ces objectifs concrets. Au-delà, comme le Quatuor l'a affirmé dans sa déclaration la plus récente, une paix durable sera atteinte en amplifiant simultanément les efforts sur trois volets : négociations; édification des institutions d'un État palestinien; et mise en œuvre par les parties de leurs obligations découlant de la Feuille de route, qui conduira à la solution de deux États – Israël et la Palestine. Nous sommes déterminés à reprendre les efforts vers l'instauration de cette paix durable.

M. Zhang Yesui (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'urgence du Conseil de sécurité. Nous tenons aussi à remercier le Secrétaire général de sa déclaration.

La Chine est gravement préoccupée par les attaques aériennes à grande échelle conduites par Israël contre Gaza depuis le 27 décembre, qui ont causé une escalade de la tension à Gaza. Nous condamnons fermement toutes les actions qui ont causé des pertes civiles. Aux premières heures du dimanche 28 décembre, le Conseil de sécurité a adopté une

déclaration du Président destinée à la presse. Nous notons avec regret que l'appel lancé par le Conseil dans cette déclaration n'a pas été écouté.

Nous exhortons Israël à cesser immédiatement ses activités militaires. Les factions armées palestiniennes doivent aussi cesser leur lancer de roquettes. Les parties concernées doivent, avec l'appui de la communauté internationale, rétablir le cessez-le-feu dès que possible.

Les attaques aériennes israéliennes ont encore aggravé la situation humanitaire déjà sombre de Gaza. Nous exhortons Israël à ouvrir immédiatement tous les points de passage vers Gaza afin de faciliter le libre accès des secours humanitaires à Gaza. Le Gouvernement chinois a décidé de fournir à l'Autorité nationale palestinienne 1 million de dollars en aide humanitaire d'urgence afin qu'il puisse se procurer des produits essentiels.

Nous appelons la communauté internationale à prendre des mesures efficaces pour alléger la situation humanitaire difficile de Gaza, et nous appuyons l'intervention urgente des Nations Unies dans ce domaine.

Il y a deux semaines, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1850 (2008), réaffirmant la détermination de la communauté internationale de promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient. Dans les circonstances actuelles, le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures pour faire en sorte que les objectifs de cette résolution soient atteints.

Nous avons pris note de ce que la Libye a introduit un projet de résolution et nous espérons que toutes les parties concernées peuvent, sur la base de consultations, parvenir dès que possible à un consensus sur ce projet de résolution.

Nous espérons que le Quatuor intensifiera ses efforts et fera sentir son influence. La communauté internationale et d'autres partenaires peuvent aussi jouer un rôle constructif. Nous espérons qu'avec les efforts conjoints de la communauté internationale, les opérations militaires pourront être arrêtées dès que possible et que la situation deviendra moins tendue, pour que toutes les parties concernées puissent retourner dès que possible à la table des négociations.

M. Kafando (Burkina Faso) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué cette réunion d'urgence, qui donne ainsi l'occasion au Conseil de sécurité de se pencher sur les événements

dramatiques qui se déroulent actuellement à Gaza. La présence même du Secrétaire général, que nous saluons, témoigne à l'évidence de l'importance et de l'urgence de la situation.

Nous condamnons l'usage de la force d'où qu'elle vienne et quels qu'en soient les auteurs. Dans le cas de la crise actuelle, nous déplorons les nombreuses pertes en vies humaines, notamment dans la population civile, résultant des opérations militaires d'Israël sur Gaza. Nous invitons Israël à respecter les Conventions internationales, en particulier la quatrième Convention de Genève sur la protection des populations civiles en temps de guerre. De la même manière, nous ne saurions cautionner les tirs de roquettes répétés du Hamas qui exposent les vies des populations civiles israéliennes et palestiniennes. Ma délégation appelle à un cessez-le-feu immédiat afin d'éviter une escalade qui pourrait embraser toute la région, et aussi pour faciliter l'assistance humanitaire, en particulier l'évacuation des blessés.

En adoptant le 16 décembre dernier, la résolution 1850 (2008), le Conseil de sécurité invitait les parties à respecter leurs engagements respectifs au titre de la Feuille de route, de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est au nom de ces mêmes engagements que nous appelons les parties à se départir de l'option militaire et à privilégier la voie du dialogue, tant il est vrai que la violence ne fait que retarder toute perspective de paix au Moyen-Orient.

Gaza demeure l'une des questions cruciales qui aura focalisé l'attention ces derniers temps dans le conflit israélo-palestinien, et ce, en dépit du retrait d'Israël de ce territoire. De ce point de vue, l'année 2008 aura été celle de toutes les souffrances pour les populations de Gaza, mais également de tous les drames pour les populations du sud d'Israël qui, elles-aussi, ont vécu dans la psychose des tirs indiscriminés de roquettes. C'est dire que la crise actuelle pose un certain nombre de préoccupations sécuritaires qui engagent au premier chef la responsabilité du Conseil de sécurité. Comment assurer la sécurité d'Israël constamment menacé par des tirs en provenance de Gaza? Comment préserver les populations palestiniennes des incursions militaires israéliennes et des embargos que leur impose régulièrement Israël? Et comment aujourd'hui assurer aux populations de Gaza l'aide humanitaire? Tels sont les grands défis de l'heure auxquels le Conseil de sécurité doit pouvoir répondre.

En attendant de parvenir à une solution globale au conflit israélo-palestinien, il importe que le Conseil de sécurité s'accorde sur des réponses à apporter à ces interrogations, ce d'autant plus que les réalités sur le terrain appellent une action diligente. Et parmi les urgences, il y a la nécessité pour Israël d'ouvrir des points de passage pour les besoins de l'assistance humanitaire, et notamment pour permettre l'accès des travailleurs humanitaires, ainsi que pour l'acheminement de l'aide fournie par certains États. Il est du devoir de la communauté internationale, y compris la ligue des États arabes, de continuer à aider les parties à rechercher une solution à la crise actuelle et, de manière générale, à œuvrer pour une solution globale, juste et durable du conflit israélo-palestinien.

Nous venons seulement de recevoir le projet de résolution introduit par la Libye. Nous allons l'examiner comme il se doit.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, saluer la présence parmi nous du Secrétaire général, et le remercie de sa déclaration. Nous avons également écouté avec beaucoup d'attention les déclarations faites par l'Observateur permanent de la Palestine et la Représentante permanente d'Israël. Nous les remercions de leurs déclarations.

Le Costa Rica se félicite de la convocation de la présence séance en raison de la gravité de la situation qui prévaut actuellement au Moyen-Orient, en particulier à Gaza et dans le sud d'Israël. Nous pensons que l'urgence de la réalité sur le terrain demandait la tenue immédiate d'une séance publique du Conseil et exige une réponse ferme de la part de cet organe. Nous espérons que le Conseil prendra des mesures pertinentes qui seront respectées par les parties.

Le Costa Rica convient avec le Secrétaire général du caractère disproportionné des activités militaires israéliennes dans la bande de Gaza, qui ont fait plus de 350 morts, dont un nombre important de civils. Comme nous l'avons déjà dit, la légitime défense n'autorise pas les représailles comme celles entreprises par Israël avec ses attaques des derniers jours et le blocus imposé depuis des mois à la population civile palestinienne, causant des pénuries, la faim et l'effondrement de l'économie.

Nous comprenons les préoccupations sécuritaires d'Israël. À cet égard, le Costa Rica a maintes fois condamné, et condamne aujourd'hui, les attentats terroristes dont est victime le sud d'Israël. Mais, en

dehors de cette situation tragique, nous exhortons Israël à ne pas succomber à la tentation d'engager une controverse sur qui a commencé cette nouvelle descente dans la folie. Cet exercice stérile ne fait que ramener au point de départ, alors que le nombre de morts et de blessés ne fait que s'accroître. Israël et la Palestine ne doivent pas être des terrains d'expérimentation des préférences intellectuelles ou de jeux politiques. Depuis plus d'un demi-siècle, ils réclament la réaffirmation des principes sur lesquels a été créée cette Organisation, ainsi que l'application des politiques qui n'ignorent ni ne contredisent ces principes. La sécurité d'Israël et la justice ne sauraient être des objectifs incompatibles.

Aujourd'hui, la question est celle de toujours : comment mettre un terme à la nouvelle escalade de violence qui compromet tous les espoirs de voir deux États vivant côte à côte dans la paix tout en encourageant le bien-être de leurs peuples? Personne n'ignore ce qu'exige la solution au conflit du Moyen-Orient. Personne n'ignore qu'il n'y aura ni solution ni paix tant que l'occupation se poursuivra et tant que ne sera pas respecté le droit international, y compris les conventions internationales et les résolutions du Conseil. Il nous semble important de réitérer que ce Conseil ne saurait demeurer indifférent devant ce qui se déroule au Moyen-Orient et rester pertinent.

Il est également nécessaire de réitérer qu'il faut respecter le Statut de Rome et le Protocole additionnel pertinent aux Conventions de Genève, afin de garantir la protection des civils et des biens civils. Les parties au conflit doivent à tout moment faire une distinction entre les civils et les combattants et entre les biens civils et les objectifs militaires. À cet égard, nous pensons que les attaques contre tant le territoire israélien que le territoire palestinien est à condamner.

Comme nous l'avons déjà dit, nous sommes préoccupés par le recours au châtement collectif comme réponse, car il viole le droit international au titre de la quatrième Convention de Genève.

Le Costa Rica appelle aujourd'hui à un cessez-le-feu qui mène à une cessation permanente des hostilités. Nous pensons que le Conseil doit, à titre prioritaire, se préparer à analyser le respect des obligations des parties conformément à la Feuille de route, aux résolutions du Conseil et au droit international. Notre délégation s'engage à œuvrer sur la base de la proposition qui nous a été présentée. Nous voulons l'améliorer afin qu'elle bénéficie d'un large appui, et

nous nous attacherons à obtenir une déclaration catégorique du Conseil.

M^{me} Detaille (Belgique) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'urgence, et je remercie également le Secrétaire général pour sa présence à cette séance publique du Conseil de sécurité.

La Belgique est extrêmement préoccupée par l'escalade de violence sans précédent à Gaza et dans le sud d'Israël, qui constitue une menace sérieuse pour la stabilité régionale, qui a déjà fait des centaines de morts et qui s'accompagne d'une grave crise humanitaire liée au contexte particulier provoqué par le blocus de Gaza ces derniers mois.

La Belgique condamne la rupture de la trêve par le Hamas et la reprise des tirs de roquettes sur le sud d'Israël. La Belgique rappelle que le droit d'Israël à se défendre ne lui donne pas le droit de riposter de manière disproportionnée et sans égards pour les effets de ses actions sur les populations civiles.

Quoi qu'il en soit, aucune des deux parties n'a à gagner dans l'escalade actuelle. Il n'y a pas de solution militaire possible au conflit israélo-palestinien, ni à Gaza ni ailleurs. C'est pourquoi la Belgique, se joignant à l'ensemble de l'Union européenne, appelle les deux parties à faire preuve de responsabilité envers les populations civiles concernées en procédant à un cessez-le-feu complet et immédiat.

Nous appelons également à la réouverture normale et permanente de tous les points de passage vers Gaza, comme prévu par l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005. Les deux parties doivent rendre possible et favoriser une action humanitaire immédiate, en permettant l'approvisionnement urgent de Gaza en aide alimentaire et médicale, en carburant et en électricité, et en permettant l'évacuation des blessés et l'accès sans obstacles des travailleurs humanitaires.

La Belgique appelle enfin à l'intensification du processus de paix, comme demandé par la résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité, ceci afin de parvenir, en se fondant sur le processus d'Annapolis, à l'objectif reconnu par tous : l'établissement d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité. Il faut travailler à une solution globale au conflit israélo-arabe, en se basant notamment sur l'Initiative de paix arabe. Nous encourageons également la réconciliation

inter-palestinienne et soutenons les efforts de médiation dans ce sens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Croatie.

Mon gouvernement partage le sentiment d'urgence et de vive préoccupation face à la violence qui sévit actuellement dans le sud d'Israël et à Gaza, notamment les lourdes pertes infligées à la population civile. Nous déplorons vivement les pertes en vies humaines parmi la population civile. Nous exprimons toutes nos condoléances aux familles des victimes innocentes, tant palestiniennes qu'israéliennes.

Nous nous associons à l'appel lancé par le Conseil le 28 décembre 2008 et par l'ensemble de la communauté internationale à une cessation immédiate de la violence, car c'est seulement par des moyens pacifiques que nous pouvons espérer parvenir à une paix juste et durable. Nous exhortons les parties à observer rigoureusement le droit international humanitaire. Il faut absolument éviter de faire de nouvelles victimes civiles, car la perte d'une seule vie humaine est une perte de trop. À cet égard, nous ne devons pas oublier que les principes du droit humanitaire – notamment le devoir de protéger les civils – ont une application universelle.

La Croatie est extrêmement préoccupée par la situation désespérée des civils de Gaza et espère que, très rapidement, des actions humanitaires seront menées sur le terrain, notamment la livraison de fournitures humanitaires, un accès humanitaire sans entrave et la facilitation de l'évacuation des blessés. Nous saluons les efforts déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et par d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que l'initiative prise par le Gouvernement français, à cet égard.

Toutefois, nous ne pouvons pas traiter de la situation à Gaza – y compris les dernières opérations militaires menées par les Forces de défense israéliennes – sans tenir compte de son contexte. Le Hamas et les militants de la bande de Gaza, positionnés à l'intérieur des infrastructures civiles, n'ont cessé de lancer des tirs de roquettes contre Israël. Ces derniers jours, les terribles attaques quotidiennes à la roquette perpétrées par le Hamas contre la population du sud d'Israël se sont multipliées et leur portée s'est accrue. Israël ne peut pas se voir refuser son droit naturel et

légitime à se défendre ou son obligation de défendre et de protéger ses citoyens. Il faut cependant éviter de faire des victimes parmi les civils.

Nous ne cautionnons pas la violence, et nous continuons de croire à la paix. Il y a deux semaines à peine, le Conseil de sécurité a envoyé un message d'appui énergique en faveur du processus de paix d'Annapolis. Il est indispensable que nous soutenions fermement les messages qui figurent dans la résolution 1850 (2008), lesquels posent les bases d'un règlement politique et de la poursuite du processus. Il faut donc que les parties prenantes fassent preuve de responsabilité, en particulier celles de la région. Nous continuerons à appuyer tout effort constructif visant à faire cesser la violence.

Nous examinerons avec attention le projet de résolution distribué par la délégation libyenne.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'aimerais vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, d'avoir répondu rapidement à la demande faite par le Groupe des États arabes pour la tenue de cette séance d'urgence. Nous remercions le Secrétaire général d'assister à cette séance d'urgence tenue pour examiner les opérations militaires éhontées et continues lancées par Israël contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza. Cette agression, qui a fait jusqu'à présent plus de 400 morts parmi les Palestiniens et des milliers de blessés, dont nombre de femmes et d'enfants, est un carnage effroyable continu dont les retombées sont rendues encore plus tragiques par le blocus étouffant imposé par Israël, en violation flagrante des responsabilités que lui imposent le droit international et le droit international humanitaire, notamment ses obligations spécifiques, en tant que Puissance occupante, aux termes de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Les événements à Gaza, l'agression barbare et les massacres de civils prémédités par Israël et son recours disproportionné et arbitraire à la force, ne menacent pas seulement la paix et la sécurité dans la région du Moyen-Orient, mais dans le monde entier. Il faut donc que le Conseil de sécurité intensifie ses efforts et

intervienne immédiatement conformément au mandat que lui confie la Charte, pour assurer un cessez-le-feu complet et contraignant qui soit respecté.

Une telle action de la part du Conseil mettrait en œuvre sa volonté unanime, exprimée dans la déclaration à la presse du 28 décembre 2008, qui a appelé à un arrêt immédiat de toutes les actions militaires et de la violence et à des efforts pour remédier à la situation humanitaire et répondre aux besoins humanitaires urgents dans la bande de Gaza par la réouverture permanente des points de passage, afin de créer de meilleures conditions politiques, économiques et humanitaires.

Ces conditions sont nécessaires pour mettre fin au cycle de violence et contre-violence et instaurer un véritable calme entre les parties afin que les efforts internationaux puissent être intensifiés pour parvenir au règlement souhaité et créer un État palestinien, avec pour capitale Al Qods Al Charif, dès que possible.

Il est indéniable qu'Israël ne se soucie guère des appels du Conseil de sécurité visant à remédier à la situation explosive qui prévaut à Gaza. Israël poursuit son agression militaire, se moquant ainsi de manière flagrante de la volonté de la communauté internationale en dépit des appels répétés lancés par le Conseil aux deux parties, des appels lancés par le Secrétaire général Ban Ki-moon et des contacts avec les parties concernées. Les actions d'Israël ont exacerbé les tensions dans les territoires palestiniens occupés et, en fait, dans tous les pays arabes. Cela compromettra les perspectives de paix au Moyen-Orient.

Le Conseil de sécurité, qui, par ses résolutions et décisions successives, a exprimé son intention de ramener la paix, doit imposer sa volonté collective au titre du droit international et du droit international humanitaire en adoptant une résolution décisive qui comprendrait tous les éléments qui figurent déjà dans la déclaration à la presse, ainsi que d'autres éléments. Concrètement, il doit souligner la nécessité de garantir la protection internationale nécessaire au peuple palestinien afin de rétablir le prestige et la crédibilité du Conseil de sécurité en remédiant à cette agression, sans partialité, politisation et sélectivité.

L'agression israélienne, qui a été dénoncée par toutes les parties internationales et régionales, exige que le Conseil de sécurité adopte une décision ferme et prenne toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à l'agression israélienne contre la bande de Gaza

et empêcher le lancement d'une attaque terrestre. Contrairement aux affirmations israéliennes, ces attaques ne sont pas entreprises dans le cadre de la légitime défense. Les attaques ont lieu dans le contexte de l'absence d'une volonté politique réelle de mettre fin à l'occupation et de permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits perdus, en particulier son droit inaliénable à l'auto-détermination et à la création de son propre État indépendant.

Malgré tous les efforts entrepris par les forces de la paix dans la région, dont l'Égypte, pour maintenir la trêve, cette trêve n'est pas une fin en soi, mais une manière d'instaurer des conditions propices à une paix véritable au lieu du processus de paix suspendu, dans lequel le peuple palestinien et tous les peuples arabes ont perdu toute leur foi. Pour garantir véritablement que la situation ne se répète pas, il faut la fin de l'occupation des territoires palestiniens, syriens et libanais, un retour aux frontières du 4 juin 1967, un règlement de la question des réfugiés et la création d'un État palestinien indépendant et viable – ce sont tous des éléments de l'Initiative de paix arabe. Cette Initiative demeure la seule base permettant d'instaurer une paix globale et durable au Moyen-Orient.

En conséquence, le Conseil de la Ligue arabe, qui s'est réuni au niveau ministériel aujourd'hui, le 31 décembre 2008, a décidé de donner au Groupe arabe les instructions de demander la tenue d'une séance d'urgence du Conseil de sécurité et l'adoption d'une résolution contraignante pour obliger Israël à mettre immédiatement fin à son agression, à lever le blocus, à ouvrir les points de passage, à mettre fin à sa politique de châtement collectif, à garantir la protection internationale au peuple palestinien et à calmer la situation.

Je souscris à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne en tant que seul membre du Groupe arabe représenté au Conseil de sécurité, et je me félicite qu'il ait présenté le projet de résolution. Nous réaffirmons le fait que le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité constitue une base intégrée et complète pour régler ces problèmes afin de mettre un terme à l'affrontement militaire et de promouvoir les efforts de paix. Le Groupe arabe espère que tous les membres du Conseil appuieront le projet de résolution et qu'il sera adopté dès que possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la

Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Yahya Mahmassani.

M. Mahmassani (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir convoqué si rapidement la présente séance du Conseil de sécurité. Je salue aussi la présence du Secrétaire général Ban Ki-moon, et je le remercie de sa déclaration.

Depuis le 27 décembre 2008, des avions de guerre israéliens lancent sans discontinuer des raids contre la bande de Gaza. Cela a fait plus de 2 000 victimes, dont la plupart sont des femmes et des enfants. Par ailleurs, des bâtiments, dont des maisons, des écoles et des mosquées, sont détruits avec des personnes à l'intérieur.

Samedi dernier, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'urgence. Le Conseil est parvenu à un accord, qui a été exprimé dans une déclaration dimanche matin. Depuis lors, nous n'avons cessé d'appeler à un cessez-le-feu, à l'ouverture des points de passage vers Gaza, à la satisfaction des besoins humanitaires du peuple palestinien et à la protection des civils.

En ce moment même, Israël poursuit son agression, une agression qui survient sous le joug d'un siège suffoquant de 18 mois contre Gaza, au cours duquel Israël a empêché l'entrée à Gaza de toute fourniture médicale ou d'articles essentiels. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international humanitaire. Cela constitue une politique de châtement collectif et s'accompagne d'une politique de massacre du peuple palestinien.

La détérioration continue de la situation à Gaza n'est dans l'intérêt de personne. Elle aura des conséquences graves et se traduira par davantage d'extrémisme et de violence dans la région. Il y aura peu de chance de parvenir à une paix juste et globale.

Le Conseil de la Ligue des États arabes a examiné cette situation grave au niveau ministériel. Il a pris aujourd'hui une décision condamnant fermement l'agression israélienne contre la bande de Gaza, demandant qu'Israël cesse immédiatement toutes les activités militaires dans la zone et condamnant Israël pour le blocus qu'il impose au peuple palestinien à Gaza, qui provoqué une détérioration grave de la situation humanitaire. Israël est directement responsable de cette situation, et il lui est demandé d'y mettre fin.

Le Conseil de la Ligue des États arabes a aussi souligné la nécessité de continuer à fournir une aide humanitaire d'urgence à la bande de Gaza et un appui aux organisations humanitaires internationales. Nous demandons à ces organisations d'assumer leurs responsabilités à l'égard des civils palestiniens à Gaza eu égard aux violations israéliennes du droit international humanitaire. Nous demandons aux Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève de convoquer une réunion des Parties pour veiller à ce que leurs résolutions de 2001 et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient appliquées.

Le Conseil de sécurité est invité aujourd'hui à prendre des mesures nécessaires pour obliger Israël à cesser immédiatement toutes les activités militaires dans la bande de Gaza et à permettre l'entrée de l'aide humanitaire à Gaza. Le Conseil doit assumer la

responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe et assurer la protection humanitaire du peuple palestinien.

Comment le Conseil de sécurité peut-il cautionner le massacre quotidien de centaines de personnes? Comment peut-il rester silencieux alors que les raids israéliens tuent des êtres humains et détruisent les bâtiments? Où est la communauté internationale? Le Conseil de sécurité a une responsabilité. La crédibilité de la communauté internationale est sur point de se dissoudre devant le déluge de munitions qui continue de frapper la bande de Gaza.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 20 h 45.